

Maurice PICON

QUELQUES EXEMPLES DE LA DIFFUSION DES MOULES DE LEZOUX

L'étude de la diffusion des moules de céramiques sigillées de Lezoux est à peine esquissée. Il faut dire que les recherches dans ce domaine ont été faites, dans la plupart des cas, à l'occasion de travaux qui avaient d'autres objectifs. Cela devrait expliquer l'orientation de cette communication où l'on souhaiterait se limiter aux quelques réflexions que nous suggèrent les premières analyses de moules de céramiques sigillées.

I. PROBLEMES TECHNIQUES

Dans l'étude de la diffusion des moules on se trouve nécessairement confronté à des problèmes de technique céramique, ne serait-ce que par le biais des identifications en laboratoire qui obligent à savoir quelles sont les argiles qui ont été utilisées pour la fabrication des moules. Or c'est une question qui s'est révélée, à Lezoux, plus complexe qu'on ne l'avait imaginée. En effet, on ne se trouve pas, à Lezoux, dans le cas d'un atelier comme celui de La Graufesenque qui, dès l'origine, et pendant très longtemps, n'aura utilisé qu'un seul et même type d'argile pour la céramique sigillée, la céramique commune et les moules. A La Graufesenque, comme dans les principaux ateliers italiens et sud-galliques de céramiques sigillées, on peut se contenter d'analyser quelques dizaines de céramiques fabriquées dans l'atelier, et être capable ensuite d'identifier les moules issus de cet atelier. La difficulté est beaucoup plus grande à Lezoux où les moules ont été fabriqués avec des argiles très diverses.

Ce qui mérite particulièrement d'être souligné à Lezoux -et pour le II^{ème} s. à propos duquel on a signalé, dans la communication concernant les transformations techniques, à quel point la normalisation des productions sigillées se faisait pesante, se traduisant notamment par l'utilisation exclusive d'un même type d'argile- c'est que rien de semblable n'existe pour les moules. Tout se passe comme si des normes très strictes étaient imposées aux céramiques sigillées, mais que la plus entière liberté était laissée aux potiers de choisir les argiles qu'ils voulaient pour la fabrication de leur outillage de terre, et donc pour leurs moules. Seul importait le produit destiné à la commercialisation.

A titre d'exemple voici, pour l'atelier de Lezoux, quelques dispersions correspondant aux sigillées du II^{ème} s. et à une trentaine de moules de la même période :

	sigillées	moules
$\sigma\%$, CaO	18	71
$\sigma\%$, TiO ₂	4	11
$\sigma\%$, K ₂ O	8	10

Des situations comparables se rencontrent sur presque tous les ateliers de céramiques sigillées de la Gaule du Centre (aux Martres-de-Veyre, par exemple, les chiffres précédents passent de 8, 5 et 4 à 35, 8 et 10, le nombre de moules étudiés étant encore d'une trentaine).

Pour l'étude de la diffusion des moules, il est clair que les identifications en laboratoire supposent que l'on connaisse bien toutes les argiles utilisées dans les ateliers concernés, avant de conclure à une origine étrangère.

II. DIFFUSION DES MOULES

On distinguera ici le cas des moules de Lezoux qui ont été découverts dans d'autres ateliers de céramiques sigillées, et ceux qui ont été recueillis dans des ateliers dont la production ne comprend pas, en l'état actuel de nos connaissances, de céramique sigillée.

Les exemples de moules de Lezoux provenant de différents ateliers de la Gaule du Centre sont nombreux. Toutefois, on ne dispose (à l'exception, peut-être, des Martres-de-Veyre) d'aucune étude statistique permettant de préciser l'importance de ces transferts de moules et, a fortiori, les raisons qui les ont motivés et les conditions dans lesquelles ils ont pu se faire.

A titre d'exemple voici, pour quelques ateliers, le nombre de moules analysés, suivi du nombre de ceux d'entre eux qui ont été attribués à Lezoux :

Gueugnon	10	0
Toulon-sur-Allier	13	1
Terre-Franche	12	4
Les Martres-de-Veyre	40	14

Ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de prudence, compte tenu de la faiblesse de l'échantillonnage et du fait que les difficultés dues à la dispersion des compositions des moules n'ont pas été toutes résolues. Cependant, ils montrent au moins que dans un certain nombre de cas les transferts de moules sont importants et mériteraient une étude systématique et raisonnée qui pourrait sans doute aider un jour à préciser le fonctionnement des officines et la nature de leurs relations.

Non moins intéressant pourrait être le cas des moules découverts dans des ateliers qui ne sont pas connus comme centre de production de céramique sigillée. On peut citer ici, à titre d'exemple, les trois fragments de moules découverts à Autun, et la dizaine d'autres provenant de Feurs où ils étaient associés à des moules de fabrication locale. Jusqu'ici aucune recherche n'a été entreprise qui permette de savoir si ces objets ont été réellement utilisés sur place, soit comme moules, soit comme matrices de poinçons.

L'existence, à Feurs, de moules de céramique sigillée de fabrication locale qui pourraient être datés, avec

beaucoup de prudence, du III^{ème} s., et plusieurs découvertes récentes qui seraient de la même époque, à Brive et à Bourbon-Lancy notamment, sembleraient indiquer que l'on a cherché alors à fabriquer des sigillées décorées dans des centres qui n'en avaient pas produit auparavant. Ce qui nous amène à nous interroger sur la signification de ces découvertes et sur le rôle que l'atelier de Lezoux aurait pu y jouer.

La question qui vient à l'esprit est évidemment celle du déclin des ateliers de Lezoux, incapables sans doute de survivre dès lors que le soutien commercial des négociants leur fit défaut, comme on l'a indiqué dans la communication sur les transformations techniques observées à Lezoux. On peut imaginer que ces tentatives sans lendemain de Feurs, Brive, Bourbon-Lancy et peut-être Autun seraient en relation avec le départ d'un certain nombre de potiers de Lezoux, désireux de se rapprocher d'une clientèle que la défection des négociants ne leur permettait plus d'atteindre. Mais il se peut aussi que ce soit l'interruption du commerce lézovien ou sa diminution qui ait incité les potiers locaux à tenter leur chance dans ce domaine. Tentatives probablement sans lendemain puisque la fabrication des céramiques sigillées ne semble pouvoir trouver son équilibre économique que dans le cadre d'une diffusion importante. Quoi qu'il en soit, on aurait sans doute intérêt à reconsidérer dans ces perspectives l'étude des importations tardives de Lezoux et celle de leurs imitations régionales éventuelles.



DISCUSSION

Président de séance : Jean-Jacques HATT

Jean-Jacques HATT : Y-a-t'il eu un commerce des moules ?

Maurice PICON : Je ne sais pas répondre à cette question.

Hugues VERTET : Les moules étaient-ils payés ou non ?

Jean-Jacques HATT : Y-a-t'il achat de la licence ? Y-a-t'il des mentions à ce sujet dans le droit romain ? Il faudrait un spécialiste du droit commercial romain. Je ne pense pas que l'étude ait été faite

Bernard HOFMANN (?) : Les moules étaient troqués.

Maurice PICON : Par ailleurs, les moules étaient-ils transportés en tant que tels ou comme sources de poinçons ? Déjà, il n'est pas évident de savoir pourquoi on échangeait des moules ; pourquoi avoir apporté des moules d'Arezzo à Lyon ? Est-ce pour en reprendre des poinçons ? On n'en sait rien. Quant à savoir si on les achetait ou si on les troquait ...

Jean-Jacques HATT : Existe-t'il, dans le droit romain, la notion de propriété artistique ?

Hugues VERTET : La notion de propriété artistique est très moderne.

Maurice PICON : Oui, il me semble aussi.

Hugues VERTET : Et, en plus, ce n'est pas tellement artistique.

Jean-Jacques HATT : Non, mais dans la production artistique actuelle, tout n'est pas artistique !

* *
*